



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale
site soumis à enregistrement
n° UBDEO/ERC/22/31 en date du 16 mars 2022
Société LAFARGE GRANULATS sur la commune de Gaillon**

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral du 20 février 1995 autorisant la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS à exploiter une installation de traitement sur la commune de Gaillon (27600),

CERTIFIE

Avoir reçu le 31 janvier 2022, la déclaration de changement de dénomination sociale du 24 janvier 2022 par la société LAFARGE GRANULATS dont le siège social est situé 14-16 boulevard Garibaldi à Issy Les Moulineaux (92130) pour une installation exploitée sur la commune de Gaillon (27600)

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	LAFARGEHOLCIM GRANULATS
SIÈGE SOCIAL	2 avenue Général De Gaulle-92140 Clamart
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Route de La Garenne- Les trentes Acres -27600 Gaillon
SIRET ÉTABLISSEMENT	56211088200833
DIRECTEUR TECHNIQUE	Arnauld HAEMERS

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	LAFARGE GRANULATS
SIÈGE SOCIAL	14 - 16 boulevard Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Route de La Garenne- Les trentes Acres -27600 Gaillon
SIRET ÉTABLISSEMENT	56211088200833
DIRECTEUR TECHNIQUE	Arnauld HAEMERS

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
20/02/95	Arrêté préfectoral 950043 n°11

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET